



00015 = 7/MTFP/CAB/SNCEPC/2023

**COMMUNIQUE N°3 RELATIF AU CONCOURS DE RECRUTEMENT A LA  
FONCTION PUBLIQUE, SESSION 2023**

Dans sa volonté de faciliter le processus d'inscription au concours de recrutement à la Fonction publique pour la session 2023, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique informe tous les candidats des pièces nécessaires pour la constitution de leur dossier de candidature. Ces pièces sont les suivantes :

- Une copie de la pièce d'identification biométrique (carte nationale d'identité, passeport ou extrait d'acte de naissance) ;
- Une copie du diplôme pertinent pour le poste sollicité ou de l'attestation de fin de cycle ;
- Une photo d'identité récente (datant de moins de 3 mois) ;
- Un certificat de résidence datant de moins de trois (3) mois ;

**NB :** Des frais d'inscription d'un montant de **100 000 GNF**, non remboursable, sont requis pour participer au concours. Ces frais doivent être réglés en ligne via la plateforme dédiée au concours.

Les candidats qui seront admis à ce concours de recrutement devront fournir les pièces complémentaires suivantes, avant leur intégration au sein de la Fonction Publique, en vue des procédures de biométrie :

- Un certificat de visite et contre visite datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait du casier judiciaire ou un certificat de non-poursuite judiciaire ;
- Une copie du certificat de nationalité ;

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique compte sur la compréhension et le sens civique de tous les candidats pour le respect des dispositions du présent communiqué.

**Le Ministre****Julien YOMBOUNO**